



3a – PLAN DE ZONAGE – 1/5000°

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 6 décembre 2018
Modification simplifiée N°1 du PLU prescrite par arrêté en date du 3 mai 2019

Vu pour être annexé à la délibération
d'approbation du 18 février 2020

Le Maire,



P. GAUDIN Paysagiste d.s.l.p. R. RONDOT Architecte d.s.l.p. S. BODIN Architecte d'intérieur
Associés au 12, rue de la République
Copies: 1000 exemplaires (1000 exemplaires) - 1000 exemplaires (1000 exemplaires) - 1000 exemplaires (1000 exemplaires)

Légende

UA	Zone d'habitat ancien
UB	Zone d'habitat récent
UL	Zone vouée aux activités de tourisme
UX	Zone dédiées aux activités économiques
UXa	Zone réservée à de l'artisanat
1AU	Zone de développement destinée à de l'habitat sur le court terme
2AU	Zone de développement destinée à de l'habitat sur le long terme
1AUX	Zone de développement destinée à de l'activité sur le court terme
N	Zone naturelle
Nco	Secteur naturel concernée par un corridors écologique repéré par le SRCE
NI	Secteur naturel de loisirs et de sports
Ne	Secteur naturel de la station d'épuration
A	Zone agricole
Aco	Secteur agricole concernée par un corridors écologique repéré par le SRCE
Aa	Secteur agricole inconstructible

	Zones humides protégées (Cf. Règlement)
	Emplacements Réservés (se référer à la pièce 3c. du dossier de PLU)
	Valeurs paysagères remarquables (repérées au titre de l'article L 153-19 du CU)
	Valeurs patrimoniales remarquables (repérées au titre de l'article L 153-19 du CU)

Pour information

	Site d'exploitation agricole
	Périmètre de protection de captage d'eau potable
	Immédiat
	Rapprochée
	Éloigné
	Plan de Prévention des Risques Inondation
	Zone rouge : Inconstructible
	Zone bleue : constructible sous condition
	Nuisances sonores
	Secteur affecté par le bruit